

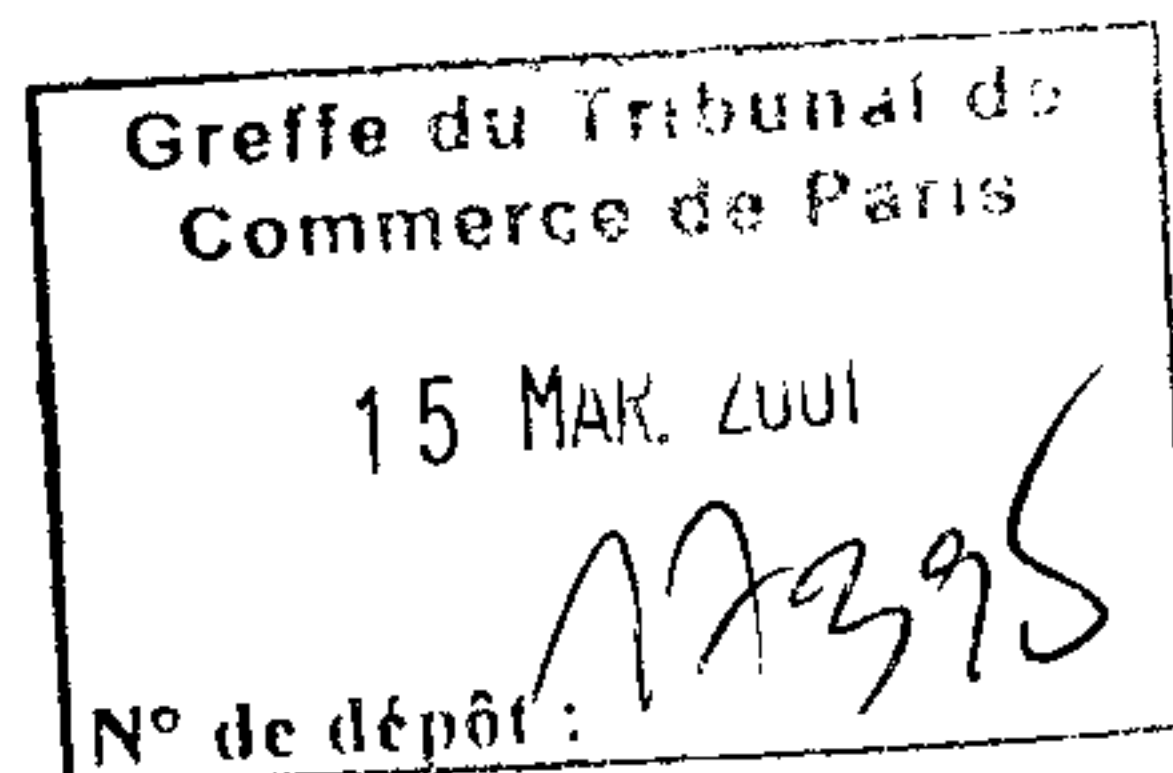
N° 3228

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 24 OCTOBRE 2000**

* * *

Le vingt quatre octobre deux mille à seize heures trente, le Conseil d'Administration de **SOFIPAR** s'est réuni dans les locaux de la société, 100 boulevard du Montpamasse à PARIS XIVème, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Approbation du projet de procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 avril 2000,*
2. *Changement de Représentant Permanent*
3. *Nouvelles interventions*
 - UNCAA
 - Coopérative des Agriculteurs du Morbihan – BRITEX
 - OCEANE
 - UNICOPA
4. *Vie des participations*
5. *Questions diverses*



Etaient présents

M. GRAMAT	Président	
MM. BALLE	Représentant Permanent de la C.F.C.A.	Administrateur
BUE	Administrateur	
BEAUDOUIN	Représentant Permanent d'UNIGRAINS	Administrateur
CATTON	Administrateur	
CLAVE	Représentant Permanent de la C.N.C.A.	Administrateur
CUYPERS	Représentant Permanent de la F.N.S.E.A.	Administrateur
DOIN	Représentant Permanent d'U.I.	Administrateur
FOUQUET	Administrateur	
MARY	Administrateur	

Etait absent et excusé

M. LEGER	Représentant Permanent de la SACAM	Administrateur
----------	------------------------------------	----------------

Assistaient également

MM. LANDON	SACAM
DELACHAUME	Directeur Général SOFIPAR
PRADIER	SOFIPAR
REY	SOFIPAR
Mme SCARDINA	SOFIPAR

Ayant constaté que le quorum était atteint et que le Conseil pouvait valablement délibérer, le Président passe au Point 1 de l'ordre du jour.

Point 1 Approbation du projet de procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 avril 2000

Aucune modification n'étant demandée par les Administrateurs, le projet de procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 avril 2000 est adopté, à l'unanimité, en tant que procès-verbal.

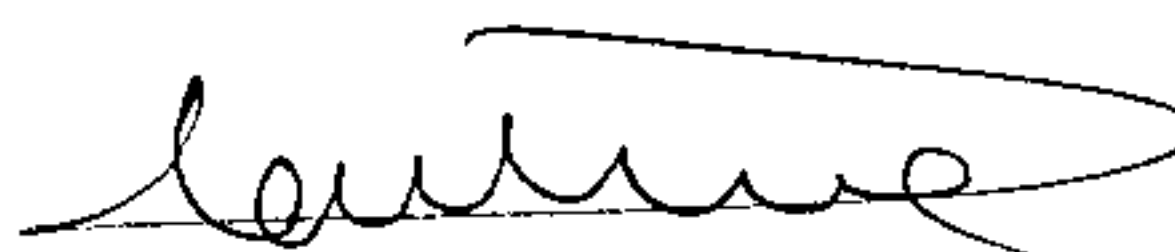
Point 2 Changement de Représentant Permanent

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration que la SACAM a notifié à SOFIPAR un changement de son Représentant Permanent au Conseil d'Administration : M. Noël LEGER remplace M. Renaud de BALEINE.

.....

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures 45.

Certifié conforme et véritable
Paris, le 7 mars 2001



Hervé DELACHAUME
Directeur Général



FÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE

Monsieur Hervé DELACHAUME
Directeur Général
SOFIPAR
100, boulevard du Montparnasse
75682 PARIS CEDEX 14

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

00.320

Paris, le 13 octobre 2000

Monsieur le Directeur Général,

Vous voudrez bien noter que le représentant permanent de SACAM au Conseil d'administration de SOFIPAR sera, à compter de ce jour, Monsieur Noël LEGER, en remplacement de Monsieur Renaud de BALEINE.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean-Yves HOCHER